Docusign Envelope ID: BE3FCF24-FF6A-4343-B22B-E1B690AE43D8

ABALON
Société à responsabilité limitée
9ter rue de la Tour – 78117 Châteaufort
Au capital de 10.000 euros
RCS Versailles 531 973 899
(la « **Société** »)

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 1er OCTOBRE 2024

- **Monsieur Patrick Guimonet**, né le 20 février 1967, de nationalité française ;

- **Madame Nathalie Guimonet**, née le 28 avril 1967, de nationalité française,

Détenant ensemble l'intégralité des parts sociales de la Société, (les « **Associés** »),

Appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. Approbation de la valeur des biens composant l'actif social ;
2. Transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
3. Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
4. Désignation du Président de la Société ;
5. Désignation du Directeur général de la Société ;
6. Exercice social ;
7. Constatation de la réalisation définitive de la transformation de la Société ;
8. Pouvoirs pour formalités,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
Approbation de la valeur des biens composant l'actif social

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de MR CAPITAL, agissant en qualité de commissaire à la transformation, en date du 11 septembre 2024 et établi conformément aux dispositions des articles L.223-43 et L.224-3 du Code de commerce,

constatent que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, **approuvent** expressément cette évaluation et **constatent** qu'aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers ainsi que les avantages particuliers consentis au profit d'associés ou de tiers mentionnés dans ledit rapport.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Docusign Envelope ID: BE3FCF24-FF6A-4343-B22B-E1B690AE43D8

DEUXIEME DECISION

Transformation de la Société en société par actions simplifiée

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de MR CAPITAL, agissant en qualité de commissaire à la transformation, en date du 11 septembre 2024 et établi conformément aux dispositions des articles L.223-43 et L.224-3 du Code de commerce,

décident, en application des dispositions des articles L.223-43 et L.227-3 du Code de commerce, de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Les fonctions de Monsieur Patrick Guimonet en qualité de gérant prennent automatiquement fin ce jour, du fait de la transformation.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

TROISIEME DECISION

Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme

Les Associés, en conséquence des décisions qui précèdent, **adoptent** article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa forme nouvelle de société par actions simplifiée, dont le texte est annexé au présent procès-verbal.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

QUATRIEME DECISION

Désignation du président de la Société

Les Associés décident de nommer **Monsieur Patrick Guimonet**, né le 20 février 1967, de nationalité française, en tant que président de la Société pour une durée indéterminée.

Monsieur Patrick Guimonet a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il ne faisait l'objet d'aucune interdiction légale, déchéance ou incompatibilité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Docusign Envelope ID: BE3FCF24-FF6A-4343-B22B-E1B690AE43D8

CINQUIEME DECISION

Désignation du directeur général de la Société

Les Associés décident de nommer **Madame Nathalie Guimonet**, née le 28 avril 1967, de nationalité française, en tant que directeur général de la Société pour une durée indéterminée.

Madame Nathalie Guimonet a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle ne faisait l'objet d'aucune interdiction légale, déchéance ou incompatibilité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

SIXIEME DECISION

Exercice social

Les Associés décident que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 30 juin 2025, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre II du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

SEPTIEME DECISION

Constatation de la réalisation définitive de la transformation

Les Associés, en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, constatent la réalisation définitive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

HUITIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

*

* *

*

Docusign Envelope ID: BE3FCF24-FF6A-4343-B22B-E1B690AE43D8

Conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil, les Associés ont signé le présent acte en un seul exemplaire original par le biais du procédé de signature électronique DocuSign®.

DocuSigned by:
Patrick GUIMONET
C4F21E6DCFE64BC...

Patrick Guimonet

DocuSigned by:
Nathalie Guimonet
F78A2814199F455...

Nathalie Guimonet

Docusign Envelope ID: BE3FCF24-FF6A-4343-B22B-E1B690AE43D8

Annexe
Statuts